



ESPACES PUBLICS : FORMES, USAGES, VÉCUS



**SYNTHÈSE DE LA VISIOCONFÉRENCE DE CLAIRE
HANCOCK DU 23 NOVEMBRE 2021**

**"LE GENRE DANS LES ESPACES PUBLICS :
UN ENJEU DE MIXITÉ ?"**



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

*Centre de ressources
Grand Est*





Siège : 1 rue de la Course 67000 Strasbourg
Antenne : 11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims
Tél. 03 88 14 35 89 contact@oriv.fr www.oriv.org

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Auteures de la synthèse : Emilie Arnoulet et Matthieu Moïno
Mise en page : Céline Albert

Date de publication : Février 2022

L'ORIV propose une synthèse du propos de Claire Hancock qui est intervenue dans le cadre du cycle de conférences sur « espaces publics : formes, usages, vécus » (novembre 2021 – janvier 2022). Claire Hancock¹, professeure des universités en géographie à l'université Paris-Créteil, Val de Marne fait partie du laboratoire Lab'URBA² (laboratoire de l'action collective urbaine) qui propose une recherche transdisciplinaire sur les villes et les espaces urbains. Son travail de recherche se situe au croisement entre les études urbaines et les études de genre. Son support de présentation est en ligne [ici](#).

Les femmes et les hommes n'ont pas toujours les mêmes usages des espaces publics. Le genre influe sur la façon dont on fréquente certains lieux, à certaines heures, pour certaines activités. Il joue un rôle dans les modes de déplacement et les trajectoires adoptés à l'échelle d'un quartier et au-delà. Et bien souvent, l'accès et l'appropriation des espaces publics se trouvent plus contraints pour les femmes.

Cette conférence a permis :

- d'une part, de mettre en lumière la pratique actuelle des espaces publics dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) par les femmes et les hommes
- d'autre part, d'identifier les enjeux que recouvrent cette question aujourd'hui : la prise en compte des usages spécifiques des femmes dans l'aménagement des espaces publics et la création des conditions favorables à la mixité du genre dans l'espace public.

En guise d'introduction, Claire Hancock précise qu'elle a pris la notion d'espace public au sens générique du terme : parc, rues, équipements publics et notamment ceux que l'on retrouve dans les QPV sans nécessairement poser une définition stricte.

Elle indique également que son propos ne porte pas uniquement sur les espaces publics en QPV puisque la question du genre dans les espaces publics ne se pose pas que sur ces territoires. Elle se réfère à des travaux menés à l'échelle nationale, par la ville de Paris, ainsi qu'à ceux conduits par la ville de Vienne en Autriche, comptant parmi les villes pionnières sur le sujet.

Pour étayer son propos, elle poursuit en s'appuyant sur la présentation de différents travaux de chercheurs-es et praticiens-nes.

- Les travaux d'Edith Maruejols³ qui portent sur l'usage et l'appropriation des espaces. Elle a cherché à analyser les enjeux genrés qui sous-tendent ce qu'elle a appelé le décrochage des filles dans les différentes activités de loisirs et a mis en évidence une faible mixité dans les espaces et équipements jeunesse dans les quartiers de la politique de la ville.
- Elise Vinet⁴, psychologue sociale à l'université Lyon-2, a mené plusieurs recherches-action sur la mixité dans les structures socio-éducatives et de loisirs dans trois quartiers lyonnais en QPV. Elle a observé que la co-présence non préparée et non travaillée des filles et des garçons, renforce les rapports de domination. Elise Vinet souligne que les adolescentes sont assez rétives aux activités mixtes car elles vont sentir le regard oppressif des hommes. Elle a été amenée dans ses recherches à proposer aux femmes des activités non mixtes pour leur permettre de développer des

¹ <https://www.laburba.com/membres/claire-hancock/>

² <https://www.laburba.com/>

³ Édith Maruéjols, La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde in Agora débats/jeunesses 2011/3 (N° 59)

⁴ Elise Vinet, « La (non)mixité dans les structures socio-éducatives et de loisir », présentation dans le cadre de journées d'études du DIM (Domaine d'intérêt majeur) Genre et discriminations de la région Ile-de-France, 23 novembre 2015 : <https://www.youtube.com/watch?v=taKiMZP3khE>

compétences et être mieux armées une fois remise en situation de mixité. Ces activités paraissent nécessaires pour soulever les freins et préparer l'introduction à des activités proprement mixtes.

- Les travaux de Jacqueline Coutras⁵ sont considérés comme un classique en géographie du genre et invitent à réfléchir sur les questions de masculinité et l'occupation de l'espace public par les hommes en quartier d'habitat social. Ces grands ensembles résultent d'une conception de l'espace où l'on séparait le lieu de travail et le lieu de résidence. Elle relevait en arrière-plan d'un modèle social et familiale implicite qui considérait que le lieu de sociabilisation était à l'extérieur du quartier, sur le lieu de travail et que les grands ensembles était un lieu de vie quotidienne dévolu aux femmes. Jacqueline Coutras nous invite à penser les impacts tels que la désindustrialisation et l'évolution des modèles familiaux. Elle qualifie cela de crise du modèle urbain.
- Sophie Louargant⁶ a conduit des travaux dans la métropole grenobloise dans les espaces verts et les parcs pour en analyser les usages par les femmes et les hommes. Il apparait que femmes et hommes occupent ces espaces mais de manière différenciée. Elle évoque les skate-parks, très fortement investis par les garçons alors que les espaces d'aire de jeu pour enfant sont des espaces d'échanges et de rencontre féminins. Elle met également en avant que ces espaces sont pour les garçons, des espaces de loisirs. En somme, si les espaces de nature et de loisirs s'offrent à chacun, ils tendent aussi à organiser et permettre la lecture d'usages genrés. Elle insiste de fait sur le rôle des opérateurs qui ont façonnés la ville en faisant des choix qui n'ont pas été nécessairement neutres.
- Le [Collectif Rosa Bonheur](#) a travaillé dans les quartiers prioritaires de Roubaix. Il insiste sur le fait de qualifier de « travail » ce que ces femmes considérées inactives font dans l'espace public : les courses, l'accompagnement des enfants, la prise en charge des personnes âgées et des malades... Ce travail de subsistance alimente un brouillage ambigu des frontières entre espace public et espace privé. Il y a une sorte de prolongement de leur travail domestique et familial dans l'espace public.
- Sophie Blanchard et Claire Hancock ont réalisé en 2015 une enquête menée à Aubervilliers⁷. Un cinquième des ménages albertivillariens sont des familles ayant une femme à leur tête, ce qui nuance fortement le constat de masculinité, d'une part, et offre un autre élément d'explication à la relative absence, ou faible visibilité, des femmes dans l'espace public. Seul soutien de leur famille, elles ont peu de temps libre à consacrer aux cafés, sorties culturelles ou activités sportives—et cela même si le taux de chômage féminin, aux alentours de 25%, est supérieur au taux de chômage masculin (20%), et si 24% des femmes ayant un emploi sont à temps partiel (contre 14% des hommes). Les contraintes économiques s'ajoutent à celles de temps pour limiter la visibilité des femmes dans les lieux publics.
- Toujours à Aubervilliers, une autre enquête (B. Haffner et C. Khelifi, 2016) sur la mobilité des jeunes filles et des garçons de 14-20 ans⁸ montre paradoxalement que les jeunes filles sont plus mobiles que les garçons. Elles fréquentent l'espace public à distance du quartier, là où les garçons ont plus de fréquentations locales, à proximité du quartier, dans les communes voisines mais parfois avec moins de mobilité.

⁵ Jacqueline Coutras, *Violences urbaines et restauration de l'identité spatiale masculine, Espaces, Populations, Sociétés* 2002 doi: 10.3406/espos.2002.2041

⁶ Sophie Louargant *Penser la métropole avec le genre*, in *Travail, genre et sociétés* 2015/1 (n° 33), pages 49 à 66

⁷ <https://journals.openedition.org/geocarrefour/10054>

⁸ http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_v2_juillet_2017_v_light-3.pdf

L'ESPACE PUBLIC EST-IL UNE RESPONSABILITE DES FEMMES ?

Claire Hancock évoque ce paradoxe. Un certain nombre de décideurs (collectivités) disent vouloir renforcer la présence des femmes dans l'espace public car cela pacifie l'espace public. Cela induit qu'il y aurait une certaine responsabilité des femmes à être présente dans l'espace public. Est-ce que cela est vraiment dans l'intérêt des femmes d'être dans l'espace public ? Alors même que le constat est que les femmes ne souhaitent pas fréquenter l'espace public à proximité de chez elles. Elles préfèrent s'en éloigner et aller à distance de leurs quartiers pour pratiquer leurs loisirs et leur sociabilité.

En 2012, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) fait la promotion d'un guide sur les marches exploratoires des femmes⁹, méthodologie de diagnostic des espaces dans lequel on fait participer des groupes de femmes et dont l'objectif est de répondre à leurs attentes. Le sous-titre de ce guide amène à s'interroger sur le renvoi aux femmes de la responsabilité de la sécurité de leur quartier, bénévolement et d'assurer une forme de contrôle social dans ces quartiers. Cela fait écho à un travail de Jacqueline Coutras, « dans les années 1970 encore, les femmes, par leurs achats et accompagnements d'enfants quotidiens, donnaient sa réalité économique et socialisatrice à la proximité du logement : elles assuraient le devoir spatial que les réformateurs, les associations caritatives, les philanthropes n'avaient cessé de leur inculquer tout au long du 19^{ème} siècle (...) les femmes n'assurent plus leur devoir spatial parce qu'elles travaillent, ou concentrent leur énergie à la recherche d'emploi... »¹⁰.

UNE PRISE DE CONSCIENCE POUR LE COLLECTIF

Les politiques urbaines au prisme du genre

La loi de programmation pour la ville et sur la cohésion urbaine du 21 février 2014 rend obligatoire la mise en place d'une politique dite d'approche intégrée. Chaque politique doit être passée au crible de son impact genré (politique transport, logement, jeunesse...). L'ensemble des politiques sociales déployées à l'échelle territoriale sont susceptibles d'être évaluées et testées en fonction de leur impact différentiel sur les hommes et les femmes en complément des politiques dites sectorielles, comme la lutte contre les violences faites aux femmes.

La ville de Paris qui s'est inscrit dans une « démarche égalité » qui traverse ses champs d'action dans l'aménagement des espaces publics. Elle a produit deux guides référentiels¹¹ pour aider à « genrer » l'ensemble des politiques urbaines et construire un environnement urbain égalitaire.

Pour aller plus loin, la commission européenne à travers son guide [Gender mainstreaming active inclusion policies](#) invite, au-delà de l'approche binaire femme/homme à regarder la diversité des usagers de la ville plus exactement les différences en terme d'âge, d'appartenance ethnique, de rôle maternels, de situations de handicap.

⁹ Edition du Secrétariat général du Comité interministériel à la ville : <https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/sgciv-guidemarcheexploratoire.pdf>

¹⁰ https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_2002_num_20_3_2041 (cf. page 298)

¹¹ <https://www.paris.fr/pages/un-nouveau-guide-pour-mieux-integrer-le-genre-dans-l-espace-public-17624>

La gestion des interactions dans la ville

Claire Hancock relate ici la question des interactions genrées en ville. Il y a plusieurs façons d'être dans la ville le soir ; l'espace n'est pas occupé de la même manière. Même les attitudes corporelles des gens traduisent cette différence de sentiment de sécurité ou de confort dans l'occupation de ces espaces. Réfléchir à la gestion urbaine et ainsi penser la question du confort d'utilisation de l'espace urbain (mobiliers urbains, aménagement et accessibilité, gestion urbaine), nous renvoie à la discrimination indirecte. Ce ne sont pas les hommes qui font de la discrimination mais c'est l'espace qui se charge de signifier à certaines personnes qu'elles sont plus ou moins les bienvenues et que l'espace est plus ou moins conçu pour elle.

Cet axe renvoie à une question particulièrement prise en compte par la ville de Vienne en Autriche. Les constats ont été les suivants :

- La dimension corporelle est trop souvent niée dans l'espace public.
- Largeur, hauteur et régularité des trottoirs ainsi que la présence de bancs sont cruciales pour les personnes âgées et ceux qui se déplacent en poussant des poussettes, tirent des caddies, etc. en parallèle des personnes à mobilité réduite.
- Le manque de toilettes publiques accessibles (présence et maintenance) est un facteur excluant pour toute une partie du public.
- Le mobilier urbain est une part importante dans les déplacements et pour le confort des usagers.
- Penser à partir des corps permet de développer un réel « droit à la ville » et fait le lien avec les questions de citoyenneté.
- L'observation de différences dans les déplacements quotidiens en fonction des genres et de la situation professionnelle : les déplacements des femmes sont généralement plus complexes et rendus plus difficiles (dépose des enfants à l'école, travail salarié, trajets complexes et durant les heures de pointe).

Autre aspect des analyses conduites par la ville de Vienne, les trajets quotidiens où sont analysés la chaîne de mobilité.

La ville de Vienne s'attache à ne pas soulever la problématique par le genre mais en prenant en compte un adulte qui travaille et qui a des responsabilités de « care ». Elle modélise différents types de déplacements non pas en fonction du genre mais en fonction du type d'action que l'on fait dans l'espace public.

Le guide élaboré par la ville de Vienne préconise :

- De s'assurer que des aménageuses et des aménageurs participent aux projets.
- D'aménager en intégrant les activités de différents services.
- D'anticiper les usages futurs des espaces, et les possibles concurrences entre usages.
- D'évaluer tous les projets au prisme du genre, en s'interrogeant sur les pratiques quotidiennes des espaces.

Pour conclure son propos, Claire Hancock énonce que l'enjeu est bien de penser en terme de justice spatiale :

- Donner plus de place à ceux qui en ont le moins.
- Inciter les aménageurs à faire des diagnostics exhaustifs des usages et des pratiques.
- Eviter la non-prise en compte de tous les usages, même « dérangeants » et rendre certains groupes responsables d'une violence dont les racines se trouvent dans un aménagement qui anticipe insuffisamment la diversité des usages et ne leur fait pas place. Ne pas inclure les usagers « indésirables » ne règle pas le problème.
- La présence en public de catégories de personnes diverses contribue au sentiment de sécurité (« contrôle social désirable »), et pas le vide ou l'urbanisme dissuasif (ni la vidéo-surveillance).

**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Emilie ARNOULET

Directrice de projets

Observatoire Régional de l'Intégration
et de la Ville

e.arnoulet@oriv.fr

Matthieu MOÏNO

Chargé de projets

Observatoire Régional de l'Intégration
et de la Ville

m.moïno@oriv.fr